

SERVICE INSERTION Cholet - Mauges



Entreprises - Collectivités - ESAT au service de l'emploi









POUR QUI?

- Travailleurs d'ESAT en situation de handicap ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail
- Entreprises et collectivités du territoire tous secteurs d'activités
 - Entreprises, services publiques, artisans, commerçants



OBJECTIFS

- Répondre à un besoin de main d'œuvre et mieux connaître le secteur du handicap, pour les entreprises et les collectivités
- Accompagner des travailleurs d'ESAT en milieu ordinaire
- Répondre à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap



PLUS-VALUES

- Mettre en lien des savoir faire et des compétences de travailleurs d'ESAT avec les offres et les besoins des entreprises et collectivités
- Créer un réseau dynamique avec les entreprises et collectivités du territoire
- Avoir un référent unique, le conseiller en insertion professionnelle
- Offrir un accompagnement de proximité

POUR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS

- Recrutement de travailleurs à proximité
- Candidats aux compétences évaluées
- Accompagnement à l'intégration du travailleur
- Suivi du travailleur en entreprise
- Aide pour répondre à votre obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (liens AGEFIPH et FIPHFP)

Recrutez des travailleurs spécialisés dans + de 14 domaines d'activités

COUTURE ENTRETIEN DES LOCAUX

AGRO-ALIMENTAIRE BLANCHISSERIE

ESPACES VERTS **GESTION DES STOCKS**

CABLÂGE SOUDURE CONDITIONNEMENT

MONTAGE INDUSTRIEL RESTAURATION

NUMÉRISATION ET DÉMATÉRIALISATION DE DOCUMENTS

MENUISERIE MONTAGE ASSEMBLAGE

TRAITEMENT DE DONNÉES INFORMATIQUES























Sur le territoire Mauges communauté et Agglomération du Choletais

4 ESAT répartis sur 7 sites APAHRC - APF - ESATCO - KYPSELI





VOTRE CONTACT

Conseiller en insertion professionnelle Hugo ROULLIER hroullier@esataec.fr 06 72 91 53 81

Favoriser le recrutement de travailleurs en ESAT auprès des entreprises et collectivités

Sécuriser le travailleur et l'entreprise : en maintenant un lien régulier de proximité

Animer le réseau et faciliter la rencontre entre les différents acteurs de l'insertion sur le territoire

Source AGEFIPH - JUIN 2019

« La réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés »





✓ Incitation à l'emploi direct...

Le taux d'emploi à respecter ne prendra désormais en compte que la part des travailleurs handicapés effectivement présents dans l'entreprise (intérimaires et personnes mise

(intérimaires et personnes mises à disposition compris). Celle-ci sera calculée en effectif moyen annuel. VOIR DÉTAIL P. 20

... et à la soustraitance auprès des secteurs adapté et protégé

Les contrats passés avec les Esat, les entreprises adaptées ou les travailleurs indépendants handicapés permettront toujours de **réduire le montant de la contribution**.



✓ Le taux d'obligation d'emploi révisable tous les 5 ans

Le taux d'emploi de 6 % est maintenu. Il pourra être révisé tous les 5 ans pour tenir compte de la part des travailleurs handicapés sur le marché du travail



Les accords agréés seront limités à trois ans, renouvelables une fois.



SERVICE INSERTION CHOLET-MAUGES plus de détails

